

Lac aux Sables No 56.

Chapelain, Rév. J. C. Auger.

J. A. Doré, président ; E. Lupien, 1er vice-prés. ; S. Coutue, 2me vice-prés. ; M. Lavoie, sec. ; J. P. Pilote, receveur ; Jos. Simard, trés. ; F. X. Perron et A. Boutet, visiteurs ; J. A. Lavoie, W. Laliberté et A. Lesieur, censeurs ; Jos. Villeneuve, commissaire-ordonnateur.

St-Jacques des Piles No 24.

Chapelain, Rév. M. Chs. S. de Carufel, curé.

Onésime Massicotte, président ; Wilbrum Généreux, 1er vice-prés. ; Firmin Ricard, 2me vice-prés. ; Jos. Lupien, sec. ; Arthur Doucet, trés. ; Ernest Côté, receveur ; Joseph Dufresne et Adélard Thiffault, visiteurs ; Henri Thiffault, Alfred Dufresne et Albert Dagenais, censeurs ; Joseph Denoncourt, com.-ordonnateur.

Windsor Mills No 123.

Chapelain, Rév. J. H. Boulé.

Abraham Leclerc, président ; Joseph Chicoine, 1er vice-prés. ; Pierre Caron, 2me vice-prés. ; Alfred Drapeau, sec. ; Cyrille Lavallière, trés. ; Raymond Mercier, rec. ; Edouard Lamontagne et Hormisdas Frappier, visiteurs ; Omer Cloutier, Gédéon Leclerc et Henri Masson, censeurs ; Onésime Bolduc, com.-ordonnateur ; R. Mercier, délégué ; A. Leclerc et A. Drapeau, substitués.

Ste-Cécile de Whitton No 99.

Régis Rousseau, président ; Arthur Roy, 1er vice-prés. ; Joseph Duquet, 2me vice-prés. ; Louis Audet, sec. ; J. G. Beaudoin, receveur ; Philémon Richard, trés. ; Amédée Roy et Arthur Bouffard, visiteurs ; Joseph Gagnon, Elzéar Halie et Joseph Ferland, censeurs ; Alfred Gravel, com.-ordonnateur ; Dr Nap. Doyon et Dr A. Milette, médecins-examineurs.

St-Joachim No 30.

Francis Sylvestre, prés. honoraire ; Vila Ducharme, 1er vice-président ; Adélard Mailloux, 2me vice-prés. ; Laurent Lévesque, sec.-trés. ; Mme Emilie Allard, receveur ; Ulric Giroux, Cléophas Caza et Léon Caza, censeurs ; Arsène Meunier et Ludger Gagnon, visiteurs ; Edouard Tellier, commissaire-ordonnateur.

Sarsfield No 151.

Chapelain, Rév. Oscar Cousineau.

Hector Belisle, président ; Zéno-phile Gervais, 1er vice-prés. ; Gédéon Bazinet, 2me vice-prés. ; Pierre Rocque, sec. ; André Farmer, rec. ; Philias Raymond, trés. ; J. B. Potvin et J. B. Hurtibise, visiteurs ; Camille Dessaint, Jos. Yone et Napoléon Proulx, censeurs ; F. Chartrand, commissaire-ordonnateur.

St-Vital de Lambton No 43.

Chapelain, Rév. Arthur Belleau.

Ernest Gagnon, prés. ; F. X. Julien, 1er vice-prés. ; Edouard Labrecque, 2me vice-prés. ; Nap. Monfette, sec. ; J. A. Samson percepteur ; Odilon Roy, trés. ; Athanase Dion et Ferdinand Roy, commissaires-ordonnateurs ; Joseph Richard, J. Bte Vallerand et Amédée Fortin, visiteurs ; Michel Couture, Joseph Ruel et Onésime Carrier, censeurs.

CONDOLEANCES.

Rochonville, 18 janv. — A sa séance du dimanche 16 janvier, le conseil n° 190 a adopté la résolution suivante :

Proposé par MM. F. X. Trépanier et Jos. P. Enright, secondé par MM. Philias Maisonneuve et Joseph Farland : Que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort du père de leur 2me vice-président, M. Ovila Leblanc, et sympathisent de tout cœur avec la famille dans le deuil qui vient de la frapper. Sur proposition de MM. Jean M. Emery et Emile Maisonneuve, appuyée par MM. Joseph Panseau et Josaphat Whitmore : Que copie de cette résolution soit transmise à la famille de M. Ovila Leblanc, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

JOS. P. ENRIGHT, sec.

Hull, 8 janv. — Prière de reproduire dans le "Prévoyant" la résolution suivante adoptée à notre assemblée d'hier soir, tenue au lieu et à l'heure ordinaire :

Que nous apprenons avec regret la mort de M. Jules Gratton, père de notre zélé et dévoué trésorier, M. Jules Gratton ; que nous offrons à la famille éplorée nos plus sincères condoléances ; et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

JULES LEFEBVRE, sec.

Hawkesbury, 31 déc. — Le bureau du conseil n° 11, réuni en assemblée régulière, a adopté la motion de condoléances suivante : Que ce bureau a appris avec peine la mort de M. Octave Lacelle, un bon et dévoué membre de ce conseil ; qu'il offre à Mme Lacelle et à la famille du regretté défunt ses plus sincères condoléances pour le deuil qui vient de les frapper ; et que copie de cette résolution soit transmise à la famille, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

CAMILLE MÉNARD, sec.-trés.

Thetford Mines, déc. — A une assemblée tenue le 4 décembre, il a été proposé par M. Alphonse Sévigny, président, secondé par M. Eusèbe LaRose, secrétaire : Que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de MM. Joseph Drouin et Oscar Campeau ; qu'un vote de condoléances soit offert aux familles Drouin et Campeau pour la perte qu'elles viennent de subir ; et que copie de cette résolution soit envoyée au "Prévoyant" pour publication. Adopté unanimement.

EUSÈBE LAROSE, sec.

Lévis, 17 janv. — C'est avec un profond chagrin que les membres du conseil de Lévis n° 110 ont appris la mort de leur confrère M. Adrien Robitaille, frère de leur estimé président, décédé après quelques jours de maladie seulement. Ce conseil a voté une résolution de condoléances à la famille si éprouvée, et a décidé de garder la charte en deuil pendant 6 mois.

Cornwall, 18 janv. — A la dernière assemblée du conseil local de Cornwall, la résolution suivante a été adoptée : Que les membres de ce conseil désirent offrir à la famille Lapointe leurs plus sincères sympathies pour la perte qu'elle vient de subir en la personne de M. Colin Lapointe, marchand, membre de ce conseil.

ARTHUR CHEVRIER, sec.

REMERCIEMENTS.

Ste-Angèle de Laval, 15 déc. — Je vous remercie beaucoup pour bénéfices en maladie reçus par l'entremise du conseil de Ste-Angèle de Laval.

JEAN-BAPT. LEVASSEUR.

Ste-Véronique, 23 janv. — Mes remerciements à l'Union St-Joseph du Canada pour les \$25.00 reçus pour bénéfices en maladie, du 8 novembre au 20 décembre 1909.

FRÉDÉRIC GAUTHIER.

Lac au Saumon, 1 janv. — Je désire accuser réception d'un chèque au montant de \$500.00 en paiement de la police que feu mon fils Ulric détenait dans l'Union St-Joseph du Canada. Veuillez accepter mes sincères remerciements pour la prompte et satisfaisante manière avec laquelle ma réclamation a été réglée. Je désire aussi exprimer mes meilleurs remerciements aux officiers et aux membres de l'Union St-Joseph du Canada pour les sympathies dont ma famille et moi avons été l'objet, dans notre grande affliction.

Souhaitant beaucoup de succès à l'Union St-Joseph du Canada en général et à la succursale du Lac au Saumon en particulier, je demeure

Votre très reconnaissant,

JULIEN THÉRIAULT.

Blind River, 18 janv. — Mes remerciements les plus sincères à l'Union St-Joseph du Canada pour bénéfices reçus. Je ne cesserai de proclamer le bien qu'accomplit cette société.

Dame NAP. JETTÉ.

Breakeyville, 17 janv. — Mes sincères remerciements pour un chèque de \$500.00, reçu en paiement du bénéfice mortuaire de mon fils Joseph, et qui m'a été remis par M. Ad. Lamontagne, percepteur. J'aime à vous dire que je trouve très honorable d'appartenir à une société qui paie si promptement et si généreusement les réclamations qui lui sont faites. Je vous autorise à publier cette lettre dans le "Prévoyant".

ANTOINE BÉGIN.

Chelmsford, 17 janv. — Prière de recevoir mes plus sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée au règlement de ma réclamation relative au décès de mon épouse. Je vous prie de publier cette marque de gratitude dans le "Prévoyant", espérant que cela vous sera fructueux.

J. ALEX. BASTIEN.

Valleyfield, 15 janv. — Je désire vous remercier bien sincèrement pour la promptitude avec laquelle vous m'avez payé une indemnité de \$75.00 pour le décès de mon épouse, Alma Dumouchel. Cet empressement démontre la bonne administration de notre belle société, que je recommanderai avec plaisir à tous mes amis.

STANISLAS POIRIER.

St-Alexandre, 20 janv. — Veuillez agréer mes sincères remerciements pour la bienveillance et la générosité avec lesquelles vous m'avez payé la somme de \$1.500 due sur la police de mon fils.

Bien que mon fils n'ait été membre de votre société que pendant quelques mois, vous m'avez payé bien généreusement chaque mois jusqu'au montant complet des \$1.500. Encore une fois, merci à l'Union St-Joseph du Canada, si bienfaisante pour tous ceux qui en font partie.

Dame PIERRE BEAUPRÉ.

St-Alexandre, 25 janv. — J'accuse réception de votre chèque au montant de \$50. pour frais funéraires à l'occasion du décès de mon épouse. Je vous en remercie bien sincèrement et vous suis reconnaissant d'avoir réglé ma réclamation dans un aussi court délai, ce qui est une preuve de la bonne administration de la Société.

DIDIER LANDRY.

St-André Avellan, 23 janv. — Je vous prie de recevoir mes plus sincères remerciements pour réception de \$74.30 de bénéfices en maladie. Je ne puis qu'encourager hautement votre belle société et je la recommanderai toujours à mes amis, car c'est une société à laquelle on est fier d'appartenir. Vous offrant de nouveau mes meilleurs remerciements, je demeure

Votre tout dévoué,

JOHN CHABOT.

Moose Creek, 22 janv. — Je vous fais mes plus sincères remerciements pour la somme de \$58.55 reçue pour bénéfices en maladie.

MICHEL AUBÉ.

Montmagny, 17 janv. — Mes remerciements les plus sincères à l'Union St-Joseph du Canada, qui vient de me payer, avec une promptitude qui lui fait honneur, \$100 de bénéfices pour le décès de mon épouse.

NAP. BÉLANGER.

Plantagenet, 25 janv. — J'offre mes sincères remerciements à l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude avec laquelle elle m'a payé, dernièrement, des bénéfices en maladie. Le conseil n° 13 de Plantagenet mérite aussi des félicitations pour son administration pratique et juste.

LOUIS BOILEAU.

St-Jean Deschailions, 22 janv. — Permettez-moi de vous offrir mes sincères remerciements pour l'exactitude avec laquelle vous vous êtes acquitté de l'envoi de cent dollars qui me furent alloués pour le décès de mon épouse. Veuillez me croire un admirateur de votre société, à qui je souhaite de continuer longtemps son œuvre si noble et si bienfaisante pour tous ceux qui en font partie.

FRÉJUS LEMAY.

Bromptonville, 20 janv. — C'est avec reconnaissance que j'accuse réception de votre chèque de \$100.00, réglant le montant de l'assurance que Malvina Payeur, ma femme, avait dans votre société. La promptitude avec laquelle vous m'avez payé cette somme mérite une mention spéciale.

Vous remerciant donc de la célérité que vous avez apportée dans le règlement de cette affaire, je vous prie de me croire

Votre tout reconnaissant,

JOSEPH LAROCHE.

Québec, 18 janv. — Je remercie l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude apportée au règlement de la police de \$500, pour le décès de mon beau-frère, Edouard Diné. Cet empressement démontre la bonne administration et la solidité de l'Union St-Joseph du Canada.

Encore une fois, merci pour la promptitude et la facilité avec lesquelles cette réclamation a été payée.

CLARA DINÉ.

AVIS

Ottawa, 15 février 1910.

Aux membres de l'Union
St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de mars prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 166 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.